



Communiqué de presse

Vouillé, le 3 septembre 2021

Irrigation : le projet des réserves se concrétise. Les engagements individuels des agriculteurs de Mauzé sont validés.

Après la signature officielle du protocole en décembre 2018, la réalisation des premiers diagnostics, la confirmation du financement de la première tranche des travaux et les engagements forts pris les agriculteurs concernés cette année, le chantier de réalisation de la première réserve de substitution en Deux-Sèvres va démarrer prochainement à Mauzé-sur-le-Mignon.

Un projet de territoire, novateur et unique en France

Afin de parvenir à une gestion mutualisée et maîtrisée de l'eau sur le territoire de la Sèvre Niortaise, la profession agricole s'engage et accompagne le protocole d'accord des réserves de substitution, issu du contrat territorial de gestion quantitative de l'eau renouvelé en 2019.

L'axe fort de cette démarche unique en France est l'engagement des agriculteurs vers une agriculture durable sur le territoire de la Sèvre Niortaise. Par la signature d'engagements individuels et collectifs, les agriculteurs irrigants de ce territoire font évoluer leurs pratiques agricoles et culturelles en mettant en œuvre des actions en faveur de la biodiversité.

Des diagnostics et des engagements

Concrètement, la Chambre d'agriculture des Deux-Sèvres accompagne ainsi chaque agriculteur du projet dans la réalisation d'un diagnostic de ses pratiques actuelles, afin de dégager des pistes d'évolution de son système de production vers des pratiques préservant l'environnement et la biodiversité. Ce diagnostic individuel est donc le document de référence sur lequel chaque irrigant va s'appuyer pour mettre en place une série de mesures adaptées à son exploitation, via la signature d'engagements.

« C'est un travail long et minutieux quasi finalisé aujourd'hui auprès des exploitations concernées par la première tranche des travaux définie par la Coop de l'eau », explique Jean-Marc Renaudeau, président de la Chambre d'agriculture des Deux-Sèvres.

Les engagements signés par les agriculteurs sont des engagements forts, comme ceux des huit exploitations concernées par la réserve qui sera prochainement construite à Mauzé-sur-le-Mignon : réduction des produits phytopharmaceutiques, préservation de la biodiversité avec mise en place de corridors écologiques (haies, bandes enherbées, jachères favorisant le développement protégé de la faune et de la flore près des cultures), allongement des rotations agricoles...

Voici les premiers éléments quantitatifs et qualitatifs qui caractérisent la dynamique de transition à l'œuvre dans le cadre du projet.

Diagnostiques d'exploitations sur le secteur de Mauzé-sur-le-Mignon

8 exploitations sont concernées et se caractérisent ainsi à ce jour :

- Au total, 1806 hectares de SAU (Surface Agricole Utile) au total.
- 51 % de cette SAU est rattachée à des exploitations en polyculture-élevage et 49 % à des grandes cultures.
- Les exploitations en polyculture-élevage estiment leur autonomie fourragère à 95 % au minimum.
- Cultures irriguées en 2019 : luzerne, tournesol, maïs, blé dur et blé tendre.
- 85 km de haies et bordures de bois existent déjà sur cette SAU totale.

Engagements individuels des agriculteurs concernés

- Suivi d'ici la fin de l'année, par chaque exploitant, de formations dans 3 domaines distincts :
 - * les alternatives à l'usage de produits phytopharmaceutiques ;
 - * le pilotage de l'irrigation ;
 - * et l'agroécologie ;
- Diminution de l'utilisation de produits phytopharmaceutiques : baisse progressive du volume utilisé.
- Agriculture de conservation des sols sur l'intégralité d'une exploitation.
- Évolution des pratiques agricoles et culturales : allongement des rotations (a minima 3 cultures sur une parcelle sur 5 ans) et diversification des productions (introduction de pois, luzerne, trèfle...) pour améliorer l'autonomie fourragère des exploitations.
- Mise en place ou renforcement des mesures favorisant la biodiversité : plantation de haies (6 910 mètres linéaires prévus), bandes enherbées (600 mètres linéaires à planter), jachères (2,5 hectares à planter également), maintien de surfaces en prairie (15 hectares).
- Participation à des groupes collectifs d'amélioration des pratiques : 2 exploitations engagées dans un « groupe 30 000 » et une exploitation engagée dans un groupement d'intérêt collectif et environnemental (GIEE).
- Mise en place de cultures intermédiaires au-delà de la durée réglementaire, pour lutter contre l'érosion des sols, les pollutions et le lessivage des nitrates (6 exploitations engagées).

« Ces engagements sur les 8 exploitations ont été signés par les agriculteurs, puis examinés en détails par les services de l'État qui viennent de les valider, ce jour. », se félicite Thierry Boudaud, président de la Coop de l'eau 79.

Un observatoire se met en place

En complément de ces engagements de la part des agriculteurs, un observatoire des pratiques agricoles et des actions en faveur de la biodiversité aquatique et terrestre prend forme et s'organise.

Cet outil est co-piloté par l'EPMP (Etablissement Public du Marais Poitevin) et par la Chambre d'agriculture des Deux-Sèvres en lien avec les services de l'Etat sur le département. Il collectera notamment les engagements des agriculteurs concernés, les données de qualité de l'eau et les données du schéma directeur de la biodiversité, afin de les mettre à disposition des organes de contrôle et du grand public, régulièrement et tout au long de la réalisation du projet.

« Il y a eu un énorme travail d'ingénierie à faire car un tel observatoire n'a jamais existé dans le monde agricole, ajoute Jean-Marc Renaudeau, Président de la Chambre d'agriculture des Deux-Sèvres. Postes à mettre en place, outils à définir, logiciels à adapter... Tout a été pensé et créé sur-mesure, dans l'intérêt de tous. »

Cet observatoire sera finalisé dans les prochains mois. Il permettra ainsi de suivre les engagements pris avec ses premiers diagnostics et ceux à venir, les diagnostics des exploitations concernées par les prochaines tranches des travaux se poursuivant.

La Coop de l'eau 79 et la Chambre d'agriculture des Deux-Sèvres restent à votre disposition pour toute demande d'informations complémentaires.

*_*_*_*_*